Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20261023-2026_10_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	14	15

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 09 octobre 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 09 octobre 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, DUCATILLON Marie-Luce, FROTTIN Emilie, LE POTIER Pierre, Florent TILLY, Adeline COLLIN, Kévin CARREE, LE MAUX Anaïs, PERRUSSEL Katy, Julien ROBIN, Julie MALHEU, Michel TAILLARD

Absents ayant donné pouvoir : Jacques EVANO donne pouvoir à Michel TAILLARD

Absent :
A été nommé secrétaire : Marie-Luce DUCATILLLON

2026-10-03 Sécurité Incendie

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le prolongement d'accompagner les exploitations agricoles ayant l'obligation d'être équipé par un système d'incendie en l'absence d'une Borne à proximité et sous réserve qu'une convention avec le SDIS et la Commune soit mise en place afin d'utilisée la réserve d'eau, une subvention de 1000 € peut être versée aux exploitants concernés.

Nous avons reçu deux demandes émanant de Messieurs Philippe CADOUX et Christophe COJEAN.

L'ensemble des pièces permettant le versement ont été adressées en mairie, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement de ladite subvention d'un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20261023-2026_10_03-DE

- **VALIDER** le versement des subventions de 1000 € à Mr Christophe COJEAN et à Mr Philippe CADOUX
- **AUTORISER** Mr Le Maire ou un adjoint à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention
- **CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 22 octobre 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes